

« Ils devinrent *insolents* de leurs forces, et poussèrent plus loin leurs prétentions. »

Ce régime, fait observer Féraud, n'est pas assez autorisé; cependant il n'ose le condamner. On dit : Il est *orgueilleux* de ses succès. Pourquoi ne dirait-on pas : *Insolent* de ses succès, de sa force, de sa puissance?

INVINCIBLE. Rollin fait régir à cet adjectif la préposition à :

« Peuples *invincibles* au fer et aux armes. »

Et Féraud pense que ce régime, quoique peu usité, doit être autorisé. Nous sommes d'autant plus de cet avis, que Boileau et Racine, deux des meilleurs modèles dans l'art d'écrire, s'en sont servis :

Mais qui peut t'assurer qu'*invincible* aux plaisirs. (Boileau, sat. X.)

Bajazet, à vos soins tôt ou tard plus sensible,

Madame, à tant d'attraits n'était pas *invincible*. (Racine, *Bajazet*, acte V, sc. 6.)

INVULNÉRABLE régît la préposition à :

« Il est *invulnérable* aux traits de la médisance. » (L'Académie.)

« Socrate était aussi *invulnérable* aux présents qu'Achille l'était à la guerre. » (Scudéri.)

JALOUX prend ordinairement *de* pour régime :

« Une femme doit être *jalouse* de son honneur jusqu'au scrupule. »

(L'Académie.)

« On est plus *jaloux* de conserver son rang avec ses égaux qu'avec ses inférieurs. » (L'abbé Esprit.)

... *Peu jaloux* de ma gloire,

Dois-je au superbe Achille accorder la victoire?

(Racine, *Iphigénie*, acte IV, sc. 8.)

Cependant, quand *jaloux* est employé dans le sens de *délicat*, on le fait alors quelquefois suivre de la préposition *sur* :

« Les hommes sont aussi *jaloux* sur le chapitre de l'esprit que les femmes sur celui de la beauté. »

— L'Académie ne reconnaît pas ce dernier régime. A. L.

Jaloux, employé comme substantif, se met toujours sans régime. On ne dit pas : Les *jaloux* de sa gloire.

INSULTANT. Voyez les *Remarques détachées*, lettre I.

LENT se construit avec *dans* devant les noms, et avec *à* devant les verbes :

« Il faut être *lent* dans le choix de ses amis. »

« L'homme juste est *lent* à punir, prompt à récompenser. »

... Le bras de sa justice,

Quoique *lent* à frapper, se tient toujours levé. (J.-B. Rousseau, ode 12, liv. I.)

LIBRE régît *de*, dans le sens de *délivré*, *exempt* :

« *Libre* de soins; *libre* de soucis. » (L'Académie.)

Voici, voici le temps où *libres* de contrainte.

(J.-B. Rousseau, *Ode sur la Mort du prince de Conti*.)

Mon cœur exempt de soins, *libre* de passion,

Sait donner une borne à son ambition.

(Boileau, sat. II.)

Libre d'ambition, de soin débarrassé,

Je me plais dans le rang où le ciel m'a placé. (L. Racine, la *Religion*, chant IV.)

Montesquieu lui fait régir également la préposition *de*, dans le sens de *peu attaché* à, *peu scrupuleux* sur :

« Les Étoliens étaient hardis, téméraires, toujours *libres* de leurs paroles. »

Cornelle lui donne un régime précédé de la préposition *à* :

Car enfin je suis *libre* à disposer de moi. (D. Sanche d'*Aragon*, acte I, sc. 3.)

C'est une faute, et il n'y a pas de doute que, sans la mesure, il eût dit : je suis *libre* de disposer.

— Ce mot s'emploie encore avec d'autres régimes, reconnus par l'Académie, *libre* avec les femmes, *libre* dans ses paroles. A. L.

MÉNAGER. Cet adjectif fait bien au figuré, et alors il prend pour régime la préposition *de* :

Le sage est *ménager* du temps et des paroles. (La Fontaine, liv. VI, fable 8.)

MISÉRICORDIEUX. On dit sans régime : une providence *miséricordieuse*;

Dieu *miséricordieux*, le Sauveur *miséricordieux*. (Bossuet.)

Mais on ne dit pas : Un homme *miséricordieux*, une femme *miséricordieuse*.

Il faut dire : Un homme *miséricordieux* envers les pauvres, une femme *miséricordieuse* envers les malheureux. Et avec Bossuet : Jésus-Christ a été *miséricordieux* envers les pécheurs.

— Nous ne voyons aucune raison qui empêche de dire sans régime un homme *miséricordieux*. L'Académie dit même substantivement : *bienheureux* les *miséricordieux* ! A. L.

MOURANT. Delille a fait usage de cet adjectif avec la préposition *de* :

Et sur un lit pompeux la portent loin du jour

Mourante de douleur, et de rage et d'amour. (Traduction de l'*Énéide*, liv. IV.)

Rien n'empêche de l'imiter.

NÉCESSAIRE s'emploie tantôt absolument :

« Cette austère sobriété dont on fait honneur aux anciens Romains était une vertu que l'indigence rendait *nécessaire*. » (Saint-Évremond.)

Tantôt avec la préposition *à* :

« La doctrine d'une vie à venir, des récompenses et des châtements après la mort, est *nécessaire* à toute société civile. » (Voltaire.)

Et quelquefois avec la préposition *pour* devant un nom :

« La foi est absolument *nécessaire* pour le salut. » (Académie.)

Suivi d'un infinitif, l'adjectif *nécessaire* prend également la préposition *pour* :

« L'ardeur et la patience sont *nécessaires* pour avancer dans le monde. »

OFFICIEUX. Fléchier fait régir à cet adjectif la préposition *à* :

« Il est facile, *officieux* à ceux qui sont au-dessous de lui, commode à ses égaux. » mais *envers* vaudrait mieux. — L'Académie n'indique que ce dernier régime. A. L.

ORGUEILLEUX. Cet adjectif régît quelquefois *de* devant les noms et devant les verbes : « Rome, tout *orgueilleuse* encore *de* la gloire de son empereur. » (L'abbé Cambacérés.)

D'Ailli, tout *orgueilleux* de trente ans de combats.

(Voltaire, la *Henriade*, chant VIII.)

Orgueilleux de leur pompe, et fiers d'un camp nombreux,

Sans ordre, ils s'avançaient d'un pas impétueux. (Le même, *ibid.*, chant III.)

Dans le *Dictionnaire grammatical*, on cite cette phrase : *orgueilleux d'un commandement universel*. C'est, comme le fait observer Féraud, un latinisme admis par l'usage.

PARESSEUX. On dit *paresseux* à lorsque l'action est un but qu'il s'agit d'atteindre : *Il est paresseux à remplir ses devoirs*.

On emploie *de* lorsqu'il s'agit d'une détermination intérieure.

« Je sais que vous êtes un peu *paresseux d'écrire* , mais vous ne l'êtes ni *de penser* , ni *de rendre service* . » (Voltaire.)

Vos froids raisonnements ne feront qu'attédir
Un spectateur toujours *paresseux d'applaudir* .

(Boileau, *Art poétique*, chant III.)

— Ainsi le sens du mot change selon le régime : *paresseux de* signifie : qui se décline lentement, difficilement ; et *paresseux à* : qui agit avec nonchalance, avec paresse. Mais ne pourrait-on donner à cet adjectif un substantif pour complément ? Il nous semble qu'on pourrait dire : *Il est paresseux pour tous ses devoirs*. A. L.

PLAUSIBLE. Bossuet a dit :

« Ils tournent l'écriture en mille manières *plausibles au* genre humain. »
L'usage n'admet pas ce régime, et cet adjectif n'en demande pas. (Féraud.)

PÉNIBLE. Quelques auteurs ont fait régir à cet adjectif la préposition *à* devant un infinitif : « Ce bois est *pénible à* travailler. »

Un trône est plus *pénible à* quitter que la vie.

(Racine, les *Frères ennemis*, acte III, sc. 4.)

Tout doit tendre au bon sens, mais pour y parvenir
Le chemin est glissant et *pénible à* tenir.

(Boileau, *Art poétique*, chant I.)

Mais Racine le fils n'approuve pas ce régime. En effet, l'Académie n'en donne pas d'exemple ; mais Boileau et Racine sont des écrivains d'un si grand poids, que nous n'osons pas décider contre eux.

— Cette locution est parfaitement conforme aux règles de notre langue ; le verbe alors prend le sens passif, comme nous l'avons déjà remarqué dans d'autres cas : voyez page 278. L'Académie d'ailleurs, en 1835, admet ces expressions : *chose pénible à voir, àveu pénible à faire, intrigue pénible à suivre* . A. L.

Avec le verbe *être* employé impersonnellement, *pénible* régit très bien la préposition *de* (Voy. p. 277) :

Ingrats, un Dieu si bon ne peut-il vous charmer ?

Est-il donc à vos cœurs, est-il si difficile

Et si *pénible de* l'aimer ?

(Racine, *Athalie*, acte I, sc. 4.)

PRÉCIEUX se met avec la préposition *à* devant les noms :

« Cet enfant est fort *précieux à* son père et *à* sa mère. » (L'Académie.)

Cet objet à mon cœur jadis si *précieux* . (Voltaire, *Mariamne*, acte IV, sc. 2.)

Le mérite pourtant m'est toujours *précieux* . (Boileau, sat. VII.)

PRÉLIMINAIRE. Le P. Paulin fait régir à cet adjectif la préposition *à* :

« Cette seconde lettre lui présentera les connaissances *préliminaires à* la révélation surnaturelle. » (Préface du *Dict. phil.-théol.*)

Ce régime, dit Féraud, est utile, mais il est peu usité.

PRODIGEUX s'emploie souvent sans régime :

« Les personnes *prodigues* vivent comme si elles avaient peu de temps à vivre, et les personnes avares comme si elles ne devaient pas mourir. » (Sarrasin.)

Quelquefois on lui donne la préposition *en* :

Vers ce temple fameux, si cher à tes desirs,

Où le ciel fut pour toi si *prodigue en* miracles. (Boileau, *Lucretin*, chant VI.)

et plus souvent la préposition *de* :

« Ceux qui sont avides de louanges sont *prodigues d'argent* . » (Maxime lat.)

Un menteur est toujours *prodigue de* serments.

(Corneille, le *Menteur*, acte III, sc. 5.)

Prodigue de ses biens, un père plein d'amour

S'empresse d'enrichir ceux qu'il a mis au jour.

(L. Racine, la *Religion* chant III.)

... Les cœurs remplis d'ambition

Sont sans foi, sans honneur et sans affection,

Prodigues de serments. . . . (Crébillon, le *Triumvirat*, acte IV, sc. 4.)

ou encore avec la préposition *envers* :

Et, *prodigue envers* lui de ses trésors divins,

Il ouvrit à ses yeux le livre des destins. (Voltaire, la *Henriade*, chant I.)

PROMPT, suivi d'un infinitif, veut la préposition *à* :

« La jeunesse est *prompte à* s'enflammer. » (Fénelon.)

Un jeune homme, toujours bouillant dans ses caprices,

Est *prompt à* recevoir l'impression des vices. (Boileau, *Art poétique*, chant III.)

« L'homme *prompt à* se venger n'attend que le moment de faire du mal. »

(Bacon.)

— Il nous semble qu'il en doit être de même devant un substantif, et qu'on dira très bien : *prompt à la réplique, prompt à la riposte, prompt à l'attaque* . A. L.

Féraud ne lui donne ce régime qu'en parlant des personnes. Voici plusieurs exemples qui prouvent qu'il a eu tort :

Aussitôt ton esprit, *prompt à* se révolter. (Boileau, épitre IX.)

Cet orageux torrent, *prompt à* se déborder,

Dans son choc ténébreux allait tout inonder. (Voltaire, la *Henriade*, chant IV.)

Iphigénie en vain s'offre à me protéger,

Et me tend une main *prompte à* me soulager.

(Racine, *Iphigénie*, acte II, sc. 1.)

Mon cœur, je le vois bien, trop *prompt à* se gêner,

Devait mieux vous connaître et mieux s'examiner.

(Le même, *Andromaque*, acte IV, sc. 5.)

Mes homicides mains, *promptes à* me venger,

Dans le sang innocent brûlent de se plonger. (Le même, *Phèdre*, acte IV, sc. 6.)

PROPRE. Voyez les *Remarques détachées*.

RECONNAISSANT. En parlant des personnes, il régit la préposition *envers* , et en parlant des choses la préposition *de* :

« On ne saurait trop être *reconnaissant envers* ses parents *de* la bonne éducation qu'ils vous ont donnée. » (Féraud.)

REDEVABLE. Cet adjectif demande la préposition *à* devant un nom de personnes et de choses personnifiées, et la préposition *de* devant un nom de choses :

« Les hommes croyaient être *redevables* à ces dieux de la sérénité de l'air, d'une heureuse navigation ; aux autres, de la fertilité des saisons. » (Massillon.)

Jamais à son sujet un roi n'est *redevable* (Corneille, *Le Cid*, acte II, sc. 1.)

« Tout citoyen est *redevable* à sa patrie de ses talents et de la manière de les employer. » (D'Alembert.)

Mais *redevable* aux soins de mes tristes amis.

(Racine, *Bajazet*, acte V, sc. 11.)

REDOUTABLE régit la préposition *dans*, et quelquefois la préposition *à* :

« Dès sa première campagne, le duc d'Enghien passa pour un capitaine également *redoutable* dans les sièges et dans les batailles. » (Bossuet.)

« Saint Louis était cher à son peuple par sa bonté, *redoutable* au vice par son équité. » (Fléchier.)

Condé même, Condé, ce héros formidable,
Et non moins qu'aux Flamands, aux flatteurs *redoutable*.

(Boileau, épître IX.)

— La phrase de Fléchier, citée pour exemple, indique un autre régime qu'il ne fallait pas omettre : *redoutable* par ; c'est bien là un complément de l'adjectif. De même la préposition *dans* marque ici un rapport direct ; *redoutable* dans les sièges restreint la qualification ; il y a donc un régime. Voyez toutefois ce que nous avons dit au mot *fameux*, page 290. A. L.

RESPECTABLE se met avec la préposition *par*, ou la préposition *à* :

« Ce vieillard est *respectable* par son âge et par ses vertus. » (L'Académie.)

Et crois que votre front prêt à mon diadème
Un éclat qui le rend *respectable* aux dieux même.

(Racine, *Esther*, acte II, sc. 7.)

RESPONSABLE régit la préposition *de* et la préposition *à* ou *envers* :

« Vous serez *responsables* à Dieu (ou *envers* Dieu) des mauvais effets qui pourront naître de vos opinions inhumaines. »

« Il (Henri de Bourbon) s'estimait *responsable* à Dieu, aux hommes et à soi-même de la grâce qu'il avait reçue en quittant le parti de l'erreur. » (Bourdouloué.)

Des froideurs de Titus je serai *responsable* ?

Je me verrai puni parce qu'il est coupable ? (Racine, *Bérénice*, acte III, sc. 4.)

...Non, il n'est rien dont je ne sois capable ;

Vous voilà de mes jours maintenant *responsable*.

(Le même, *ibid.*, acte V, sc. 6.)

RICHE demande ordinairement la préposition *en* et la préposition *de* :

« Les patriarches n'étaient *riches* qu'en bestiaux. Ce pays est *riche* en blés, en vins, en sel, etc. » (L'Académie.)

Riche de ses forêts, de ses prés, de ses eaux. (Delille, les *Jardins*, chant I.)

« Du reste, je suis *riche* en bons mémoires. »

(Racine, *lettre à Boileau*.)

Il est *riche* en vertu, cela vaut des trésors.

(Molière, *Femmes savantes*, acte II, sc. 4.)

Moins *riche* de ce qu'il possède,

Que pauvre de ce qu'il n'a pas.

(J.-B. Rousseau.)

La Bruyère met *par* et *de* dans la même phrase ; *de* pour les noms qui expriment les biens ; *par* pour ceux qui expriment les moyens de les acquérir :

« Nos ancêtres en avaient moins que nous, et ils en avaient assez ; plus riches *par* leur économie et *par* leur modestie, que *de* leurs revenus et *de* leurs domaines. »

Ces deux régimes différents peuvent faire un bon effet dans des phrases semblables.

SÉVÈRE demande *pour*, *envers*, *à l'égard* :

« Un magistrat doit être *sévère* et impitoyable *pour* les perturbateurs du repos public. »

« Ce père n'est pas assez *sévère* envers ses enfants ; *à l'égard* de ses enfants. »

Quelques auteurs lui ont donné la préposition *à* :

... Que faut-il que Bérénice espère ?

Rome lui sera-t-elle indulgente ou *sévère* ? (Racine, *Bérénice*, acte II, sc. 2.)

Promettez sur ce livre. . . .

Que, *sévère* aux méchants et des bons le refuge,

Entre le pauvre et vous vous prendrez Dieu pour juge.

(Le même, *Athalie*, acte IV, sc. 3.)

« Coriolan était *sévère* aux autres comme à lui-même. »

SOURD, employé au figuré, régit la préposition *à* :

« La colère est *sourde* aux remontrances de la raison. (L'abbé Esprit.)

Il (le ciel) devrait être *sourd* aux aveugles souhaits.

(La Fontaine, la *Tête et la Queue du Serpent*.)

Exemples pris dans Racine : *Sourde* à la pitié. (*Thébaïde*, act. II, sc. 3.) — *Sourd* à la voix d'une mère. (*Iphigénie*, act. IV, sc. 6.)

Et dans Voltaire : *Sourd* aux cris. (*La Henriade*, chant III.)

Observez que l'on dit *sourd* à la voix, aux cris, aux menaces, parce que l'on peut être sourd à toutes les choses qui peuvent s'entendre ; mais quand Racine a dit dans *Iphigénie* (act. V, sc. 2) : En vain *sourd* à Calchas, pour dire *sourd* à la voix de Calchas, c'est par une ellipse hardie, qui est autorisée dans la poésie, parce que cette sorte de figure contribue à l'animer.

SUPPORTABLE, dans le sens de *tolérable*, se met sans régime ou avec un régime et la préposition *à* : L'égoïsme n'est pas *supportable*.

« Employez vos richesses à rendre la vie plus *supportable* à des infortunés que l'excès de la misère a peut-être réduits mille fois à désirer la mort. » (Massillon.)

Quelques auteurs lui ont fait aussi régir la préposition *à* dans le sens d'*excusable*.

« Les offenses sont *supportables* à un homme sage. » (Mallebranche.)

Mais, comme le fait observer Laveaux, ce régime n'est pas celui qui lui convient ; il faut dire : Les offenses sont supportables *dans* un homme sage. — Cette expression n'est pas supportable *dans* une tragédie.

— Quand ce mot signifie *excusable*, l'Académie admet les deux régimes : *Cela* n'est pas supportable à un homme, dans un homme de son âge. Pour le premier sens (*tolérable*), elle n'indique pas de régime ; mais il doit en prendre un comme *insupportable*. A. L.

VICTORIEUX s'emploie, ou sans régime :

« Un conquérant ruine presque autant sa nation *victorieuse* que les nations vaincues. » (Fénelon, *Télémaque*, liv. IV.)

ou avec la préposition *de* :

Victorieuses des années,
Nymphes, dont les inventions, etc. (Racan.)

... *Victorieux* de cent peuples altiers. (Boileau, épître IV.)

Vos illustres travaux *des* ans *victorieux*. (Madame Deshoulières.)

Racine a dit dans le prologue d'Esther :

Et sur l'impiété la foi *victorieuse*.

Vir. Bossuet, dans l'*Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans*, fait régir à cet adjectif et la préposition *à* et l'infinitif :

« Elle aimait à prévenir les injures par la douceur; *vive* à les sentir, facile à les pardonner. »

VOISIN. Quand cet adjectif prend un régime, c'est la préposition *de* que l'on emploie :

« Ces terres sont trop *voisines* du grand chemin. » (L'Académie.)

Fusses-tu par delà les colonnes d'Alcide,
Je me croirais encor trop *voisin* d'un perfide. (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 2.)

Cependant La Fontaine a dit :

... Il déracine
Celui de qui la tête *au* ciel était voisine. (Fable du *Chêne et le Roseau*.)

Mais le datif, dans le latin *proxima celo*, a pu tromper le poète.

ARTICLE III.

DES ADJECTIFS DE NOMBRE.

Les adjectifs de nombre servent à exprimer la quantité, ou l'ordre et le rang des personnes et des choses.

On en distingue de deux sortes : les adjectifs de nombre *cardinaux* et les adjectifs de nombre *ordinaux*.

Les adjectifs de nombre *cardinaux* (265) servent à marquer la

(265) CARDINAL se dit de ce qui est le principal, le premier, le plus considérable, le fondement de quelque chose. C'est ainsi que l'on appelle la *Prudence*, la *Justice*, la *Force*, la *Tempérance*, les quatre vertus cardinales, parce qu'elles servent de fondement à toutes les autres. De même que l'on appelle l'*Orient*, l'*Occident*, le *Midi* et le *Septentrion*, les quatre points cardinaux.

Cardinal vient de *cardo*, mot latin qui signifie un *gond*; en effet, il semble que ce soit sur ces points cardinaux que roulent toutes les autres choses de même nature.

quantité des personnes et des choses, et répondent à cette question : *combien y en a-t-il?* On les a ainsi nommés, parce qu'ils sont le principe des autres nombres, et qu'ils servent à les former; ce sont *un, deux, trois, quatre, vingt, soixante, soixante et onze* (266), etc.

Les adjectifs de nombre *ordinaux* marquent l'ordre et le rang que les personnes et les choses occupent entre elles : tels sont *premier, second, troisième, quatrième*, et ainsi de suite.

Excepté *premier* et *second*, on forme tous les nombres *ordinaux* des nombres *cardinaux*, en terminant en *vième* ceux qui finissent en *f*; en changeant en *ième* l'*e* muet de ceux qui ont cette terminaison; enfin, en ajoutant *ième* à ceux qui finissent par une consonne : le nombre *cinq* exige en outre *u* avant *ième*; ainsi de *neuf*, de *quatre*, de *trois*, de *cinq*, on fait *neuvième, quatrième, troisième, cinquième*.

(Lévizac, page 289.)

Unième ne s'emploie qu'à la suite d'autres nombres : la *vingt et unième*, le *trente et unième*, etc., etc.

Parmi les mots qui expriment une idée de nombre, il y en a qui sont de véritables substantifs; ceux-ci sont de trois sortes.

Les uns expriment une certaine quantité ou collection de choses, comme une *dizaine*, une *douzaine*, une *vingtaine*, une *centaine*, un *millier*, un *million*; on les appelle *noms de nombre collectifs*.

Les autres marquent les différentes parties d'un tout, comme un *demi*, un *quart*, un *tiers*, un *centième*.

D'autres enfin désignent l'augmentation progressive du nombre des choses; ce sont le *double*, le *triple*, le *quadruple*, le *centuple*.

On emploie les adjectifs de nombre *cardinaux* au lieu des adjectifs de nombre *ordinaux*, 1° en parlant des heures et des années courantes, comme *il est six heures*. — *Nous sommes en mil huit cent dix-neuf*.

(Wailly, page 175. — Lévizac, page 290.)

2° En parlant du jour du mois : *le deux mars, le quatre mai* (267); mais on dit toujours avec le nombre ordinal *le premier mai, le premier juin*, et non pas *le un mai, le un juin*.

(266) Quelques personnes écrivent *unze*, par *u* initial, et non pas par *o*, sous prétexte qu'en finance l'*o* peut favoriser la fraude : cette orthographe est extrêmement vicieuse, et le motif que l'on donne n'est pas suffisant pour l'autoriser.

— Ce motif n'a même rien de raisonnable. La véritable raison, c'est que ce mot vient du latin *undecim*, qui dans le vieux langage a d'abord fait *unze*. A. L.

Voyez, page 31, s'il est permis d'écrire l'*onzième*.

(267) Voltaire disait *le deux de mars, le quatre de mai*, et Racine *le deux mars*,

3° On les emploie encore en parlant des souverains et des princes, comme *Louis douze*, *Henri quatre*, *Louis quatorze*; mais on ne dit pas *Henri un*, *François un*, pour *Henri premier*, *François premier*. On dit assez indifféremment *Henri deux* et *Henri second*. On dit aussi *Charles cinq*, *Philippe cinq*, etc.; mais on dit *Charles-Quint*, empereur contemporain de *François premier*; *Sixte-Quint*, pape contemporain de *Henri quatre*.

(Patru et Th. Corneille, sur la 127^e Remarque de Vaugelas. — Le P. Buffier, n° 369. — Le P. Bouhours, page 585. — Wailly, page 175.)

Les adjectifs de nombre cardinaux s'emploient quelquefois substantivement, comme: le *huit*, le *dix de cœur*; jouer au *trente et quarante*; nous partimes le *douze*, et nous ne revînmes que le *trente*. On m'a livré un *cent*, deux *cents de paille*.

(L'Académie.)

Il en est de même des adjectifs de nombre ordinaux: « Socrate est le *premier* qui se soit occupé de la morale; » le substantif est sous-entendu; c'est comme si l'on disait: *Socrate est le PREMIER philosophe*, etc.

De tous les adjectifs de nombre cardinaux, il n'y a que *vingt* et *cent* qui, précédés d'un autre adjectif de nombre par lequel ils sont multipliés, prennent un *s* au pluriel: *quatre-vingts chevaux*, *cent quatre-vingts pistoles*; deux *CENTS chevaux*, cinq *CENTS francs*.

(L'Académie, Féraud, Gattel, Wailly, M. Lemare, etc.)

Deux cents auteurs extraits m'ont prêté leurs lumières.

(Boileau, Épître XII.)

« De l'autre part se sont trouvés quatre-vingts docteurs séculiers...
« qui ont condamné les propositions de M. Arnauld. »

(Pascal, 1^{re} lettre provinc.)

le *quatre mai*. Sous le rapport de la correction grammaticale, la première construction est certainement préférable, puisque *deux* et *quatre* sont là pour *deuxième*, *quatrième*, et que l'on dit toujours avec la préposition *de* le *deuxième jour de mai*, le *quatrième jour de juin*. Ensuite les Latins disaient avec le génitif: *primus februarii*, *secundus aprilis*.

Ainsi, la grammaire et l'analogie sont pour le *deux DE mars*, le *quatre DE mai*; mais si on consulte l'usage, qui, en fait de langage, est la règle de l'opinion, on dira le *deux mars*, le *quatre mai*. C'est ainsi que s'expriment presque toujours nos bons auteurs et les personnes qui se piquent de parler purement, et qui évitent toute espèce d'affectation.

— Le besoin d'abrégé a créé ces locutions, qui sont elliptiques: l'essentiel est d'être compris; et l'usage a consacré le sens de ces mots: le *deux mai*, le *trois juin*. Les Romains avaient aussi des locutions abrégées dans ce sens. Ils n'ont peut-être jamais dit, avec ellipse du substantif: *primus februarii*; mais ils disaient, avec ellipse de la préposition: *pridie Kalendas*, *postridie ludos*, etc. A. L.

« Sait-il bien ce que c'est que cinq *cents* écus? — Oui, monsieur,
« il sait que c'est mille cinq *cents* livres. »

(Molière, les *Fourberies de Scapin*, acte II, sc. 11.)

« On assure que les porte-faix ou crocheteurs de Constantinople
« portent des fardeaux de neuf *cents* livres pesant. »

(Buffon, *Hist. nat. de l'Homme*.)

Observez que dans *quatre-vingts docteurs*, dans *cinq cents ans*, et autres phrases semblables, *vingt* et *cent* sont regardés comme des substantifs; l'un pris pour *vingtaine*, l'autre pris pour *centaine*.

— Cela nous paraît impossible, car alors il faudrait dire *cinq cents d'ans*, comme nous avons vu tout à l'heure un *cent*, deux *cents de paille*. Pourquoi donc aussi cette raison ne subsisterait-elle plus qu'à demi pour *deux cent quatre-vingts*, et pourquoi cesserait-elle entièrement pour *deux cent quatre-vingt-dix*? Contentons-nous de constater l'usage. A. L.

La même chose a lieu, lorsqu'on sous-entend le substantif après *vingt* et *cent* précédés d'un adjectif numéral. Ainsi l'on écrira avec la marque du pluriel *quatre-vingts*, *six vingts* (268), deux *cents*.

(L'Académie.)

« La Suède et la Finlande composent un royaume large d'environ
« deux cents de nos lieues, et long de *trois cents*. »

(Voltaire, *Histoire de Charles XII*.)

Nous partimes *cinq cents*; mais par un prompt renfort,
Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port.

(*Le Cid*, act. IV, sc. 3.)

Maudit soit l'auteur dur, dont l'âpre et rude verve,
Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve;
Et, de son lourd marteau martelant le bon sens,
A fait de méchants vers douze fois *douze cents*.

(Boileau, vers en style de Chapelain.)

(268) *Six vingts* vieillit; on dit plus ordinairement *cent vingt*; on disait encore dans le siècle passé *sept vingts ans*, *huit vingts ans*: *Depuis six ou sept vingts ans que l'église calvinienne a commencé*. (Bossuet.) — *Des femmes enceintes au nombre de huit vingts et plus*. — L'Académie ne condamnait pas autrefois cette manière de s'exprimer, et en permettait l'usage jusqu'à *dix-neuf vingts*, en excluant seulement *deux vingts*, *trois vingts*, *cinq vingts* et *dix vingts*. Dans l'édition de 1762 et dans celle de 1798 (au mot *quatre* et au mot *vingt*), elle approuve encore *six vingts* et même *sept vingts*, *huit vingts*.

Il y a plus, c'est que plusieurs écrivains modernes ont fait usage de quelques-uns de ces termes. Voltaire, dans sa XI^e remarque sur *Cinna*, a dit: « Remarque que dans cette scène il n'y a presque que deux mots à reprendre, et que la pièce est faite depuis *six vingts ans*. » Fénelon (dans le *Télémaque*, liv. VIII): « On y voit des vieillards de *cent* et de *six vingts ans* qui ont encore de la gaieté et de la vigueur. » Cependant cet exemple n'est plus suivi aujourd'hui.

« Le Français de vingt-quatre ans l'a emporté, en plus d'un en-
« droit, sur le Grec de *quatre-vingts*. »

(Rousseau.)
(Le Dict. de l'Acad. et le plus grand nombre des Grammairiens tant
anciens que modernes.)

Exception. — *Vingt* et *cent* s'écrivent sans *s*, quoique précédés
d'un nombre, lorsqu'un autre nombre est à la suite, c'est-à-dire que
l'on doit écrire *quatre-vingt-deux*; — *quatre-vingt-dix*; — *deux cent*
vingt-quatre chevaux; telle est l'opinion émise par Wailly, Lévizac,
Domergue, Féraud, Gattel, et par MM. Lehodey, Lemare et Chapsal.

L'Académie, néanmoins, a écrit dans son *Dictionnaire*, édition de
1762 et de 1798, *neuf cents mille* avec un *s* à *cent*; mais l'usage est
contraire à cette orthographe, — et l'édition de 1835 ne l'admet plus.

S'il était question de dater les années, alors on écrirait, sans la
marque du pluriel, *l'an mil sept cent*, *l'an mil sept cent* QUATRE-
VINGT, quoique *cent* et *vingt* fussent précédés d'un autre adjectif de
nombre, parce que ces nombres seraient employés pour des nombres
ordinaux, et qu'il ne s'agirait que d'une année, comme s'il y avait
l'an mil sept centième, *l'an mil sept cent quatre-vingtième*.

(Mêmes autorités.)

L'Académie remarque dans la dernière édition de son *Dictionnaire* qu'au lieu de
dire *mille cent*, *mille deux cents*, etc., on dit plus souvent *onze cents*, *douze cents*,
et jusqu'à *dix-neuf cents*; mais pour les dates, elle donne *l'an mil sept cent*. A. L.

Quant au genre, il n'y a de tous les nombres cardinaux que un
dont la terminaison varie, selon qu'elle doit être masculine ou fémi-
nine : *un tableau*, *une bouteille*, *vingt et une personnes*. (D'Olivet, p. 132.)

N'oubliez pas de lire, aux *Remarques détachées*, quelques observations sur *un*,
vingt et *mille*.

On dit *vingt et un*, *trente et un*, *quarante et un*, etc., jusqu'à
soixante et dix inclusivement; mais on dit, sans la conjonction,
vingt-deux, *vingt-trois*, *trente-deux*, *trente-trois*, etc., *soixante-*
deux, etc.

(Le Dictionn. de l'Acad. aux mots *dix*, *vingt*, *trente*, *quarante*, *cinquante* et *soixante*.)

La Fontaine, qui avait besoin d'une syllabe de plus, a dit :

Enfin quoique ignorante à *vingt et trois* karats,

Elle passait pour un oracle.

(Fable 139^e, les *Devineuses*.)

Dans une édition de Boileau (Genève, 1724), on lit aussi en plu-
sieurs endroits *vingt et trois*, *vingt et quatre*; mais cette faute a été
corrigée dans les éditions subséquentes.

Enfin on dit, sans la conjonction *et*, *quatre-vingt-un*, *quatre-*
vingt-onze, *cent un*, comme *quatre-vingt-deux*, *quatre-vingt-*
trois, etc.

(Féraud.)

On a donc eu tort, de nos jours, de mettre en tête d'un livre : les *Cent-et-un*.

Quand le substantif auquel se rapporte l'adjectif de nombre car-
dinal est représenté par le pronom *en*, placé avant le verbe précé-
dent, ou bien encore quand le substantif est sous-entendu, l'adjectif
ou le participe qui suit le nombre cardinal doit être précédé de la
préposition *de* : « Sur mille habitants, il n'y en a pas un *de* riche.
« — Sur cent mille combattants, il y en eut mille *de* tués, et cinq
« cents *de* blessés. — Sur mille, il y en eut cent *de* tués. »

(Th. Corneille, sur la 181^e Remarque de Vaugelas. — L'Académie, page 196 de ses
Observations. — Wailly, page 179. — Marmontel, page 419. — Laveaux, au no
nombre.)

Mais l'emploi de la préposition *de* ne doit pas avoir lieu avant l'ad-
jectif ou le participe, lorsque l'adjectif numéral cardinal est suivi du
substantif avec lequel il est en rapport : *Sur mille combattants, il y*
eut cent hommes tués, ou *il y en eut cent qui furent tués*. *Cent hommes*
de tués serait une faute. (L'Académie, page 196 de ses *Observ. sur Vaugelas*.)

On met au singulier le substantif qui est avant un nombre cardi-
nal employé pour un nombre ordinal, et l'on dit : L'AN *dix-huit cent*
dix; les mots *dix-huit cent dix* sont ici pour *dix-huit cent dixième*.

Pour ce qui est des adjectifs de nombre ordinaux, et de ces sub-
stantifs qui expriment une idée de nombre, ils prennent, dans tous
les cas, la marque du pluriel : *les premiers*, *les seconds*, *les dou-*
zièmes, *les vingtièmes*, *les deux douzaines*, *les trois quarts*, *les trois*
centièmes (269), *trois millions*, *quatre milliards*.

(Le Dict. de l'Académie et les autorités ci-dessus.)

(269) On ne doit pas confondre le *trois centième* avec les *trois centièmes*, car
le *trois centième* s'écrirait en chiffres $1/300$, et les *trois centièmes* s'écriraient
 $3/100$. Le *trois centième* de cent est un *tiers*, puisque la *trois centième* partie de
cent est la même chose que la *troisième* partie de un. Les *trois centièmes* de cent
sont *trois*, puisque la *centième* partie de cent est un. (M. Collin-d'Ambly, p. 66.)